



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement – Règlement No. 22.11.01.24

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 6 mai 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 22.11.01.24 modifiant le règlement de lotissement No. 22.11 afin d'ajouter une disposition particulière pour la nouvelle zone R-14

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 mai 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, **ce 27^e jour du mois de mai 2024.**

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière